

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [Emily Beaudoin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6e06fd9b6e8930d0c096a296>

Date d'obtention : 2022-10-04 14:44:02



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de faire la trousse pour connaître la nature des évènements et ne jamais regardé les photos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ne pas téléphoner directement le poste de police et faire ce qui appartient à l'école en premier

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Dans mon rôle de psychoéducatrice je dois aussi respecter mon code de déontologie.